



COMMUNE DE
BOIS-D'AMONT

Concept communal en
faveur des seniors



Mai 2021

Table des matières

1. Préambule.....	2
2. Catalogue de mesures	4
2.1. Infrastructures, habitats et services	5
2.2. Accompagnement social	6
2.3. Vie associative et communautaire.....	7
2.4. Information et communication	8
2.5. Développement personnel.....	9
2.6. Garantir les moyens d’existence, soutien au travail	9
3. Conclusion.....	10
4. Sources.....	10

1. Préambule

La nécessité de développer une politique en faveur des personnes âgées ressort tout d'abord de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004. Les articles suivants ont en effet permis de poser le cadre du développement et de la mise en œuvre de cette politique dans le canton :

- Les personnes âgées ont droit à la participation, à l'autonomie, à la qualité de vie et au respect de leur personnalité (art. 35 Cst).
- L'Etat et les communes favorisent la compréhension et la solidarité entre les générations (art. 62 Cst).
- L'Etat s'emploie à la promotion de la santé et veille à ce que toute personne ait accès à des soins de qualité égale (art. 68 Cst).

La loi sur les seniors (LSen), la loi sur les prestations médico-sociales (LPMS), la loi sur l'indemnité forfaitaire (LIF), ainsi qu'un programme cantonal multisectoriel constituent le cadre général posé par le projet Senior+.

La loi sur les seniors (LSen), adoptée par le Grand Conseil en mai 2016, a fixé aux communes l'obligation d'élaborer un concept dans lequel celles-ci sont appelées à définir les mesures qu'elles entendent mettre en œuvre pour contribuer à atteindre les buts de la présente loi. Ces buts sont fixés à l'article 1, alinéa 1 de la loi.

Les objectifs de la politique cantonale :

- Veiller à l'intégration des seniors dans la société
- Favoriser leur autonomie
- Prendre en considération leurs besoins et leurs compétences

Dans ce cadre, une évaluation des besoins afin d'améliorer la qualité de vie et l'environnement des seniors a été mise en place. Un questionnaire a été adressé aux femmes et aux hommes âgés de 64 ans et plus. L'objet de ce questionnaire étant de recueillir des informations sur leurs besoins. Leur contribution à cette enquête étant importante, étant aussi une occasion d'exprimer leurs préoccupations quotidiennes, attentes et propositions. 50% des questionnaires ont été retournés par des seniors âgés de 64 à 93 ans, soit d'une façon anonyme ou en apposant une signature. Les remarques et propositions afin d'améliorer des structures existantes ont été analysées de manière confidentielle par le Conseil communal de Bois-d'Amont.

A la suite de cette évaluation des besoins, une commission appelée Bois-d'Amont Solidaire a été créée essentiellement pour les besoins des seniors, ceci en complément à la législation fédérale et cantonale. Cette commission est chargée d'établir le concept demandé. Ce concept fait l'inventaire des services existants sur la commune. Il tient compte des réponses au questionnaire d'évaluation des besoins en reconnaissant les compétences des seniors, de leur laisser la possibilité de garder leur autonomie. Le catalogue de mesures élaboré dans le cadre de celui-ci devrait permettre d'atteindre l'objectif du maintien à domicile le plus longtemps possible dans un endroit connu et sécurisé, tout en sachant que les défis sont nombreux.

En effet, les défis sont nombreux et par chance la jeunesse de la commune de Bois-d'Amont est sensible à la qualité de vie des seniors et entre autres s'est investie pour ce segment de population lors de la crise covid 19 déjà en mars 2020. Leur engagement a été de donner leur aide pour plusieurs services dont : service déchetterie, aide aux commissions, visites, etc...



2. Catalogue de mesures

Le vieillissement démographique nous impose de construire un futur nouveau. Les innovations dans le domaine du vieillissement sont nombreuses, l'enjeu étant de s'appuyer sur cette diversité pour créer une émulation autour d'un objectif commun : l'amélioration de la prise en compte des besoins des seniors.

La commune de Bois-d'Amont propose déjà des occasions de rencontres, des activités physiques et culturelles permettant non seulement d'éviter l'isolement, mais aussi de tisser des liens et de favoriser la solidarité. Toutefois, un catalogue de mesures a été élaboré par la commission de Bois-d'Amont Solidaire. Celui-ci est classé dans 6 domaines d'interventions :

- Infrastructures, habitats et services
- Accompagnement social
- Vie associative et communautaire
- Information et communication
- Développement personnel
- Garantir les moyens d'existence, soutien au travail

Toutes les mesures proposées par la commission de Bois-d'Amont Solidaire, qui se devra d'être pérenne avec ses 5 membres, ont été adoptées par le Conseil communal de Bois-d'Amont.



2.1. Infrastructures, habitats et services

Voici les questions que s'est posée la commission de Bois-d'Amont Solidaire :

- Est-ce que dans notre commune, les bâtiments publics sont accessibles aux seniors et aux personnes à mobilité réduite ?
- La commune dispose-t-elle de suffisamment de bancs afin de favoriser l'activité de marche importante des seniors ?
- La commune dispose-t-elle de points de rencontre afin de favoriser des liens, des moments de partage intergénérationnels ?
- Y a-t-il des zones considérées comme dangereuses pour les seniors ?
- Est-ce que l'accès à des services qui répondent aux besoins des seniors est assuré dans notre commune (livraison de repas à domicile, aide pour aller chez le médecin, aide pour débarrasser les déchets, autres) ?

Voici un ensemble de propositions qui ont été retenues :

- A l'administration communale, installer une rampe depuis le parking inférieur.
- L'enquête d'évaluation des besoins a révélé que les seniors aiment marcher et souhaitent davantage de bancs. Beaucoup de seniors estiment dangereuse la sortie du village (secteur Ependes) direction Ferpicloz jusqu'au chemin des Marais et désirent l'aménagement d'un trottoir. Il a également été relevé qu'à la sortie du bus devant la boulangerie (secteur Ependes) le marquage d'un passage pour piétons serait opportun.
- Proposer des services d'aide à la déchetterie avec la collaboration de la société de jeunesse ou du service de l'édilité.
- Continuer à proposer des repas livrés à domicile avec l'aide de nos deux restaurants avec subvention communale, mettre plus en évidence ce service.
- Favoriser la construction de logements adaptés ou protégés à loyers modérés, ceci dans le cadre du projet d'EMS en Haute Sarine.

2.2. Accompagnement social

Voici les questions que s'est posée la commission de Bois-d'Amont Solidaire :

- La commune dispose-t-elle de prestations sociales favorisant le maintien à domicile ?
- La commune peut-elle compter sur des bénévoles dans le domaine de l'accompagnement social ?

Voici un ensemble de propositions qui ont été retenues :

- Rechercher des bénévoles et faire activer les antennes de quartier pour faire des visites aux seniors, voir leurs besoins que ce soit pour une aide pour les commissions, aller chez le médecin, autres..., ou simplement pour leur tenir compagnie durant un instant, ceci afin d'éviter l'isolement dans notre commune.
- Créer un foyer de jour dans le home prévu en Haute-Sarine, en coordination avec le Réseau Santé Sarine, pour soulager les proches aidants.



2.3. Vie associative et communautaire

Voici les questions que s'est posée la commission de Bois-d'Amont Solidaire :

- Dans notre commune, les échanges entre générations sont-ils facilités ?
- Dans notre commune, les liens sociaux sont-ils assurés durablement ?

Voici un ensemble de propositions qui ont été retenues :

- Un groupe de gymnastique des aînés se retrouve tous les mercredis (exercices gymniques, équilibre, coordination, danse et jeux). Un club des aînés se retrouve souvent pour des après-midis de cartes. En raison du covid-19, ces activités sont suspendues. Réfléchir à trouver d'autres activités en salle ou organiser des sorties en plein air.
- Soutenir les activités intergénérationnelles en complément de ce qui se fait actuellement sur le secteur d'Arconciel par la société de jeunesse.
- Trouver un programme d'échanges entre retraités, jeunes et enfants.
- Maintenir les visites à domicile des jubilaires, 80 ans, 90 ans, 100 ans par les autorités communales et maintenir les visites pour Noël aux citoyens qui résident dans des homes.
- Maintenir le Noël des Aînés, journée très appréciée par nos seniors, avec l'aide de la société de jeunesse et le groupement des dames. Cette journée est financée par la commune et la paroisse.



2.4. Information et communication

Voici les questions que s'est posée la commission de Bois-d'Amont Solidaire :

- Des informations utiles aux seniors sont-elles disponibles et facilement accessibles dans notre commune ?
- Dans notre commune, les informations utiles sous l'angle de la prévention/promotion de la santé sont-elles accessibles aux seniors ?
- Les activités et événements proposés dans notre commune sont-ils communiqués régulièrement aux seniors ?

Voici un ensemble de propositions qui ont été retenues :

- Améliorer l'information et le soutien administratif aux aînés au guichet de l'administration communale.
- Veiller à donner des informations adaptées aux seniors dans chaque bulletin communal, avec pages dédiées aux seniors.
- Faciliter la recherche des informations pour les seniors sur le site internet de la commune, ceci dès la page d'accueil.



2.5. Développement personnel

Voici les questions que s'est posée la commission de Bois-d'Amont Solidaire :

- Dans notre commune, existe-t-il une offre de cours spécifiques (sports, informatique, etc) pour les seniors ?
- L'offre de loisirs est-elle suffisante dans notre commune ?

Voici un ensemble de propositions qui ont été retenues :

- Réfléchir sur la manière d'initier, d'inciter et de soutenir des activités qui rééquilibrent l'offre et la rendent plus en adéquation avec certains besoins ou aspirations insuffisamment pris en compte : un accent particulier est ainsi à mettre sur les activités physiques et sportives, la promotion et sensibilisation à la santé, la formation et le développement du bien-être et de la qualité de vie.
- Lutter contre la fracture numérique : rechercher un ou des seniors qui ont du temps pour aider les seniors et les citoyens qui en auraient besoin, dans l'utilisation des outils informatiques (tablettes, téléphones portables, TV, etc).

2.6. Garantir les moyens d'existence, soutien au travail

Voici les questions que s'est posée la commission de Bois-d'Amont Solidaire :

- Quels sont les supports existants pour améliorer la situation financière ?
- Peut-on réduire quelque peu les inégalités sociales ?

Voici un ensemble de propositions qui ont été retenues :

- Donner mission à l'administration communale de signaler à la commission de Bois-d'Amont Solidaire les besoins des seniors qui pourraient être inquiétants : perte d'autonomie, besoins de curatelle, etc... Ceci afin que la commission puisse réfléchir à trouver des solutions sur les besoins et faire des propositions au conseil communal de Bois-d'Amont.
- Développer différents canaux d'informations pour les citoyens de plus de 50 ans sur les postes vacants sur notre commune.
- Apporter une aide financière en offrant des sacs poubelles pour les personnes incontinentes.

3. Conclusion

Dans ce concept, il est relevé des besoins de nos seniors. Les domaines d'intervention ont été soigneusement analysés et des idées d'amélioration sur les structures existantes ont été trouvées. Dans la mesure du possible celles-ci seront réalisées. La commission de Bois-d'Amont Solidaire aura besoin de la population de la commune de Bois-d'Amont pour y arriver. Nous marcherons dès demain tous ensemble, main dans la main.

4. Sources

Les images ont été tirées du site « Freepik ».

Le présent Concept communal en faveur des seniors a été approuvé par le Conseil communal dans sa séance du 17 mai 2021.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE BOIS-D'AMONT

Le Syndic
Patrick Gendre



La secrétaire
Anne Caille